



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté Séance du jeudi 6 octobre 2011

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 7.1, 8.1, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15, 3.16, 4.1, 4.2, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2

La séance est ouverte à 18h20 et levée à 20h55.

**Etaient présents :** Arguel : André AVIS Audeux : François GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRON Avanne-Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Eric ALAUZET (à partir du rapport 1.1.1), Frédéric ALLEMANN (à partir du rapport 1.1.1), Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA (à partir du rapport 1.2.1), Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Jean-François GIRARD, Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Solange JOLY (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT (jusqu'au rapport 0.1), Carine MICHEL, Nohzat MOUNTASSIR, Michel OMOURI, Elisabeth PEQUIGNOT (à partir du rapport 1.1.1), Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (à partir du rapport 1.1.1), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.1), Jean-Claude ROY, Marie-Noëlle SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER (à partir du rapport 1.1.1), Sylvie WANLIN, Zahira YASSIR-COUVAL Boussières : Bertrand ASTRIC (à partir du rapport 1.1.1), Roland DEMESMAY Brailans : Alain BLESSEMILLE (jusqu'au rapport 0.1) Chaleze : Christophe CURTY (représenté par R. GREMION jusqu'au rapport 0.1) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport 3.4) Champagnay : Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins : Jean-Marie ROTH Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudfontaine : Jacky LOUISON Châtillon-le-Duc : Thomas JAVAUX (à partir du rapport 1.1.1), Catherine BOTTERON Dannemarie-sur-Crête : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole-Valentin : André BAVEREL, Yves GUYEN (à partir du rapport 1.1.1) Gennes : Maryse MILLET Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Mamirolle : Daniel HUOT, Robert POURCELOT Marchaux : Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin : Daniel PARIS Miserey-Salines : Marcel FELT, Denis JOLY Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ (représenté par Hervé TOURNOUX) Montferrand-le-Château : Marcel COTTINY Morre : Jean-Michel CAYUELA (à partir du rapport 1.1.1), Gérard VALLET Nancray : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET (à partir du rapport 1.1.1) Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1) Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : Jean-Michel FAIVRE Rancenay : Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : Stéphanie COURBET (à partir du rapport 1.2.1), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO à partir du rapport 1.1.1) Routelle : Claude SIMONIN Saône : Maryse BILLOT, Alain VIENNET Serre-les-Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH (à partir du rapport 1.1.1) Thoraise : Jean-Michel MAY Torpes : Dominique GRUBER Vaire-Arcier : Patrick RACINE (représenté par Valérie MAILLARD) Vaire-le-Petit : Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés : Bernard GAVIGNET (représenté par Anne GROSJEAN à partir du rapport 1.1.2)

**Etaient absents :** Besançon : Hayatte AKODAD, Teddy BENEATEU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Yves-Michel DAHOUI, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Abdel GHEZALI, Lazhar HAKKAR, Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Jacqueline PANIER, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN Beure : Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Busy : Philippe SIMONIN Champoux : Thierry CHATOT Chemaudin : Bruno COSTANTINI, Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Philippe GUILLAUME Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois : Françoise GILLET, Claude PREIONI Larnod : Gisèle ARDIET Le Gratteris : Cédric LINDECKER Marchaux : Bernard BECOULET Montferrand-le-Château : Séverine MONLLOR Novillars : Bernard BOURDAIS Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilly-les-Vignes : Jean-Marc BOUSSET Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Vorges-les-Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Marcel FELT

**Procurations de vote :**

**Mandants :** H. AKODAD, T. BENEATEU DE LA PRAIRIE, N. BODIN, Y.M. DAHOUI, C. DEVESA (jusqu'au rapport 1.1.4), F. GERDIL-DJAOUAI, A. GHEZALI, L. HAKKAR, V. HINCELIN, S. JEANNIN, F. MONNEUR, J. PANIER, F. PRESSE (jusqu'au rapport 0.1), E. SASSARD, J. SCHIRRER, N. WEINMAN (à partir du rapport 1.1.1), P. SIMONIN, R. REYLE (à partir du rapport 3.5), F. GILLET, C. PREIONI, B. BECOULET, S. MONLLOR, B. BOURDAIS (jusqu'au rapport 3.1), J.M. BOUSSET

**Mandataires :** B. FALCINELLA, J. DEMONET, J.C. ROY, J.L. FOUSSERET, N. MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 1.1.4), J.S. LEUBA, D. POISSENOT, D. GENDRAUD, N. GUILLEMET, J.F. GIRARD, E. DUMONT, F. FELLMANN, B. CYPRIANI (jusqu'au rapport 0.1), M. OMOURI, J.P. GOVIGNAUX, M.N. SCHOELLER (à partir du rapport 1.1.1), C. VOIDEY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport 3.5), D. PARIS, J.Y. PRALON, B. VIONNET, M. COTTINY, P. BELUCHE (jusqu'au rapport 3.1), J.M. FAIVRE

**Délibération n°2011/001506**

**Rapport n°3.9 - Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » - Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »**

**Réseau « Entreprendre en Franche-Comté » -  
Soutien financier du Grand Besançon aux « Entrepreneuriales »**

**Rapporteur : M. Jean-Pierre MARTIN, Vice-Président**

**Commission : Economie, Emploi et Insertion**

<b>Inscription budgétaire</b>	
BP 2011 et PPIF 2011-2015 « Très Petites Entreprises »	Montant BP 2011 : 90 000 € (enveloppe globale) Montant de l'opération : 5 000 €

**Résumé :**

Dans le cadre de sa stratégie de Développement Economique 2010-2015, le Grand Besançon a fait de l'Entreprenariat une priorité. Le présent rapport porte sur la demande de soutien financier au Grand Besançon du réseau « Entreprendre en Franche-Comté » pour l'organisation de la 2<sup>de</sup> session des « Entrepreneuriales », dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise.

Le montant de la subvention proposée est de 5 000 €.

### **I. Le concept des entrepreneuriales**

« Les Entrepreneuriales » est une opération née d'une initiative de Réseau Entreprendre Atlantique, de KPMG et du Cabinet KIOSE, basé à Nantes. En 2004, les valeurs de réciprocité, de gratuité et de partage ont réuni les trois fondateurs du programme pour porter ensemble ce dispositif de sensibilisation des étudiants à la création d'entreprise.

Le challenge est ouvert à tous les étudiants et élèves de l'enseignement supérieur (à partir de Bac + 2).

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- démystifier l'acte de créer une entreprise,
- accompagner à la réalisation virtuelle d'une idée nouvelle d'activité par un ensemble d'outils de formation mixant les connaissances et la pratique terrain,
- découvrir le métier de créateur d'entreprise,
- acquérir des connaissances pratiques sur la démarche de gestion de projet appliquée à la création d'entreprise,
- se découvrir des aptitudes entrepreneuriales,
- manager un projet en équipe et pluridisciplinaire,
- acquérir un bagage pour son avenir professionnel,
- concourir en région pour des prix,
- bénéficier d'un réseau d'experts et de chefs d'entreprise.

C'est un programme innovant d'entraînement terrain à la création d'entreprise d'une durée de 5 mois. Il est gratuit pour les établissements supérieurs et leurs étudiants. Les enseignants, qui sont les meilleurs vecteurs de promotion des Entrepreneuriales, constituent un relais indispensable et stratégique de l'opération. Leur implication a permis d'intégrer le challenge dans de nombreux cursus de formation comme unité d'enseignement, projet tutoré ou projet professionnel. En conséquence, l'étudiant est donc évalué par une note prise en compte dans l'obtention du diplôme.

## **II. Le principe pédagogique**

L'équipe pluridisciplinaire composée de 2 à 4 étudiants porte un concept nouveau d'activité. Accompagnée mensuellement par des chefs d'entreprise et des coachs, conseillée par les meilleurs spécialistes locaux en création d'entreprise, dotée d'un ensemble de ressources pédagogiques (chèques conseils...) l'équipe confronte son concept nouveau d'activité sur le terrain et élabore son projet d'entreprise au plus près de la réalité économique et financière.

Après 200 heures de travail terrain (accompagnement par des coachs, des chefs d'entreprise, soirées de formation) les étudiants remettent leur plan d'affaires, par écrit. Ils concourent en région pour 6 catégories de prix.

L'évaluation écrite porte sur des critères proches de celle de l'analyse d'un plan d'affaires d'un futur créateur :

- adéquation projet/compétences -qualités complémentaires,
- pertinence de l'offre concurrentielle démontrée,
- stratégie exprimée claire et cohérente,
- pertinence du modèle d'affaires,
- cohérence du prévisionnel d'activités et de la trésorerie,
- choix du statut et plan de développement...

Dans un 2<sup>d</sup> temps, chaque équipe défend son projet à l'oral devant un jury composé d'un entrepreneur, un expert et un enseignant.

Une grande soirée de gala est organisée sur chaque Région et récompense les étudiants de la Promotion.

## **III. Bilan de l'édition 2010-2011**

Le bilan de l'édition 2010-2011 s'établit comme suit :

- 14 équipes sélectionnées,
- 11 équipes nominées et 7 prix d'un montant total de 3 500 € ont été remis lors de la soirée de clôture du 3 mai 2011,
- les équipes proposaient des projets dans les domaines du recrutement Web, de l'événementiel, de l'assistance de vie et soins à domicile, du développement et de commercialisation des solutions d'appareils médicaux mécatroniques, de l'amélioration du cadre de vie des personnes en perte d'autonomie, de la conception et réalisation de parc de logements étudiants à base de conteneurs métalliques...,
- participation des établissements d'enseignement supérieurs du Grand Besançon et de la région : Université de Franche-Comté (IAE, Droit, IUT Communication...), ENSMM, ESTA, IMEA, lycée Ledoux (section BTS), UTBM...

## **IV. Edition 2011-2012**

Le Réseau Entreprendre Franche-Comté, porteur du programme, est accompagné par les principaux acteurs économiques et de la création d'entreprise. Il rassemble sur la Région tous les établissements d'enseignement supérieur cités ci-dessus. Pour la seconde édition, en accord avec le Rectorat, le programme est étendu aux lycées technologiques de la Région.

La prévision de recrutement pour l'édition 2011-2012 est de 20 équipes, contre 14 pour la 1<sup>ère</sup> édition.

### Budget prévisionnel

Poste de dépenses	2010-2011 14 équipes	2011-2012 20 équipes
Coordination Régionale 40 jours à 500 €/j TTC	18 500	20 000
Coaching 600 €/équipe	9 600	13 000
Gestion administrative	9 900	10 000
Soirée de gala et prix	15 000	17 000
Droits d'utilisation des outils du programme ANLE 200 €/équipe	2 800	5 000
<b>Total</b>	<b>55 800</b>	<b>65 000</b>

Poste de Ressources	2010-2011	2011-2012
Région Franche Comté	15 000	20 000
Caisse des Dépôts	10 000	7 000
<b>Communautés d'Agglomération Dont CAGB : 5000 €</b>	15 000	18 000
Sponsors privés	17 000	16 000
<b>Total</b>	<b>47 000</b>	<b>65 000</b>

L'évolution du budget par rapport à l'édition 2010-2011 s'explique principalement par l'augmentation du nombre des équipes : 20 contre 14 lors de la première édition, chaque équipe regroupant entre 2 et 4 étudiants. La participation du Grand Besançon reste inchangée à 5 000 €.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la participation financière du Grand Besançon à la session 2011-2012 de l'opération « Les Entrepreneuriales », portée par le réseau « Entreprendre en Franche-Comté », à hauteur de 5 000 €.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Préfecture de la Région Franche-Comté

Préfecture du Doubs

Contrôle de légalité DRCT



Reçu le 14 OCT. 2011

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 121

Contre : 0

Abstention : 0